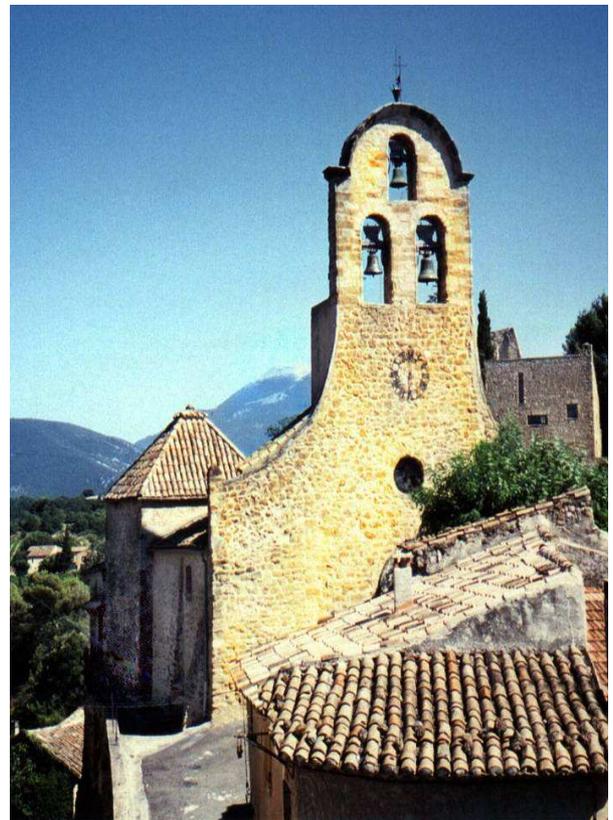


PUYMÉRA MON VILLAGE

SOMMAIRE

Informations	Page 2
Mot du maire	Page 5
Mot de la présidente	Page 6
Conseils municipaux	Page 7
Informations puymérassiennes	Page 21
Notre page histoire	Page 22
Rétrospective	Page 23
Au programme des festivités à venir	Page 30
Page de jeux	Page 36



NUMÉRO 89
OCTOBRE 2024

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras

Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

BUREAU : Présidente : Suzanne BARNOUIN
Vice-Présidente : Mireille AUTRAN
Secrétaire : Chantal FAURE
Secrétaire adjointe : Brigitte BRIENNE
Trésorier : Jean-Louis FANNI
Trésorière-adjointe : Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Françoise BERLAMONT -
Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

JOURNAL :

Groupe de Rédaction : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT -
Dominique HOËN - Chantal FAURE - Anne de VILHET.

Groupe de Relecture : Mireille AUTRAN - Françoise BERLAMONT - Chris BERNARD -
Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE.

Groupe de Mise en Forme : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE.

Groupe de Distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE -
Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE -
Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

04 90 46 40 90

Accueil Mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail Secrétariat Général/Secrétariat du Maire : mairie.puymeras@gmail.com

Site : <https://www.mairiepuymeras.com>

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H à 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Boîte aux lettres près de la Mairie. : du lundi au vendredi 12 heures

Boîte aux lettres près de la boulangerie : du lundi au vendredi 9 heures.

Samedi : 8 heures

Vaison-la-Romaine : samedi 11 heures

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Responsable : Françoise BERLAMONT

Horaires d'ouverture au public

Le jeudi de 16 heures 15 à 18 heures

ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement	Vaison Assainissement	06 03 03 83 19
Animations et ateliers artistiques	Delfine	06 25 82 51 09
Boulangerie - Pâtisserie	L'Épi'Fanny	04 90 67 15 29
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante - Recyclage - Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Café-Tabac-Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Cave	Coopérative La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine Mas du Jas	06 65 28 99 32
Cave	Le Puy du Maupas	04 90 46 47 43
Cave	Saint Apollinaire	04 90 46 41 09
Caveau - Vente de vins	Soif - Karolien De BRUYN	04 86 04 82 58
Caviste à domicile, évènementiel	Élodie DEVAUX	06 88 49 97 04
Cheffe à domicile	Hélène VAILLANT	06 18 67 07 25
Chocolaterie	Chalouin Chocolats	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d'Hair Laure-Line DIEUDONNÉ	06 82 31 76 35
Conciergerie, ménage, garde d'enfants	Les Services de Julie Julie BOURABAH	07 60 05 70 24
Couvreur-Zingueur	Jolitoit-Provence	06 44 08 25 40
Création de bois flottés Énergéticienne	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Développeuse de site web	Louise OBÉ	06 34 20 24 74
Électricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIÈRES	06 98 62 93 27
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage agricole	BERNARD ET BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Massage Ayurvédique	Marie-France SAMBUCHI	06 14 69 88 34
Moulin à huile	Le Vieux Moulin Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste Frédéric GONDRAN	06 74 81 72 63
Peintures intérieures / extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste construction et entretien	Le Pisciniste Fabien GONDRAN	06 70 73 23 97
Pisciniste construction	Profil-Piscine	04 90 41 74 02
Plomberie - Chauffage	Morgan RODIÈRES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Prestataire équin	Justin MANGUETTE	07 68 74 67 51
Taxi	G.I.E Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro	04 90 46 45 92
	Caroline GARCIA	
Truffes et champignons	Ets PLANTIN	04 90 46 41 44

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d'infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

RESTAURANT

Restaurant	« Le Girocède »	04 90 46 50 67
------------	-----------------	----------------

CHAMBRES D'HÔTES

Chez Dominique	Dominique HOËN	04 90 46 51 62
Le Jas des Grands Cèdres	Isabelle MEYER et Stéphane RICHARD	04 90 46 42 29
Le Puy de Maupas	Maryse et Christian SAUVAYRE	04 90 46 47 43

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) Faucon - Mérindol - Puyméras	Présidente : Laure JOLY	06 50 80 17 27
Association paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien-Être Massages sans frontières compagniebienetre@gmail.com	Présidente : Laure GUILLARD	06 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Président : Marine MOINIER	06 04 53 59 16
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Mon Village pmvassociation@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil	Présidente : Annie LATCHER	
Société de chasse de Puyméras	Président : Olivier BAYLE	06 15 97 02 20
Tennis-Instinct	Fabien SEU	06 49 80 00 96
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HÔPITAL : 04 90 36 04 58
DÉFIBRILATEUR : Sur le mur extérieur du centre social et à proximité de la porte d'entrée.	

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle saison. L'été qui vient de s'écouler a été marqué par de nombreux moments conviviaux et festifs.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès du 1^{er} vide-grenier nocturne organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers, avec David SAMBUCHI comme chef d'orchestre. Espérons que ce nouveau rendez-vous devienne une tradition incontournable, et votre participation a été essentielle à sa réussite.

Notre fête votive a - comme d'habitude - été un moment fort de cet été. Les animations proposées, les concerts, les jeux, la traditionnelle soupe au pistou... autant d'occasions de se retrouver et de partager de bons moments en famille ou entre amis. Je renouvelle mes remerciements à tous les bénévoles qui ont œuvré sans relâche pour faire de cet événement annuel un succès.

Les travaux de réhabilitation de la mairie causent quelques désagréments. Je tiens à vous présenter toutes nos excuses pour ces perturbations. Ces travaux sont indispensables pour moderniser nos équipements et améliorer les services que nous vous proposons. Nous faisons tout notre possible pour limiter leur impact et vous remercions de votre compréhension.

Les travaux de rénovation de la chapelle Notre Dame des Anges ont débuté doucement. Nous remercions les bénévoles qui se sont déjà mobilisés et les généreux donateurs. Toute aide est la bienvenue.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été officiellement adopté par le conseil municipal. Suite à cette approbation, Monsieur Maurer et Madame Brienne contestent cette décision et demandent dès à présent le retrait de la délibération correspondante.

22 enfants en classe de Grande section et CP ont fait leur rentrée dans la joie et la bonne humeur dans notre petite école.

Et pour terminer, je tiens à mettre à l'honneur nos employés communaux qui sont à votre disposition tout au long de l'année pour l'entretien du village et des bâtiments communaux, mais également au secrétariat de la mairie et à l'école.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute.

Merci.

Roger TRAPPO, maire de Puyméras.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En début 2024, lors de la présentation de nos vœux, nous vous avons fait part de nos « bonnes résolutions » pour la nouvelle année : vous proposer, tout au long de l'année, des activités, des sorties et des manifestations pour répondre à vos attentes et pour, aux côtés des autres associations puymérassiennes, renforcer la convivialité et la solidarité entre tous les habitants de notre petite commune.

Je crois que cet objectif partagé et porté par le conseil municipal, l'école et toutes les associations a été atteint au cours du premier semestre de 2024 : cérémonie des vœux municipaux, galette des rois avec les séniors, soirée rock, marche festive, après-midi récréatif avec les enfants des écoles de Faucon et Puyméras, conférence sur les cigales, concerts de la chorale « Chœur de Puyméras », spectacle musical préparé par les 3 écoles et spectacle de danse à l'école de Puyméras, paëlla géante pour les séniors, célébration de la fête nationale, marché nocturne, apéritif de bienvenue aux touristes, fête votive du village...

Nous pouvons être fiers de notre petit village, de ses habitants et de tous les bénévoles qui s'impliquent tout au long de l'année. De nouveaux bénévoles parfois des très jeunes, parfois des habitants récemment installés sur la commune, savent aussi répondre présents à chaque sollicitation. Le passage de relais s'organise et fonctionne.

Cet état d'esprit est de bon augure pour les mois et les années à venir. Puyméras Mon Village sera un acteur de cette vitalité et vous proposera des rendez-vous réguliers au cours des mois à venir : sortie à Orpierre pour découvrir le marché des légumes anciens, fête de la Sainte Catherine, sortie à Avignon... et d'autres projets se réfléchissent.

Découvrez dans ce petit journal tout le programme des manifestations et festivités à venir.

Suzanne BARNOUIN, présidente de Puyméras Mon Village.

JOLITOIT PROVENCE
COUVREURS ZINGUEURS

Frédéric Lagarde 06.44.08.25.40

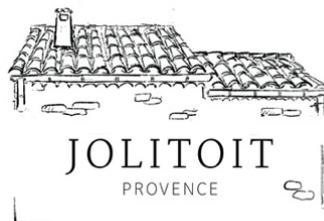
ZINGUERIE

Pose de gouttières, chéneaux, étanchéité,
abergements de cheminée et de fenêtres de toit

TOITURE

Rénovation et réparation

contact@jolitoit-provence.fr



www.jolitoit-provence.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du mercredi 3 avril 2024 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Excusé ayant donné procuration : David SAMBUCHI.

Excusé : Julien VERA.

Laure-Line DIEUDONNE est nommée secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024. Adopté à l'unanimité.

2024_D09 Acceptation d'un don anonyme

Dans la mesure où un don ou un legs n'est grevé ni de conditions ni de charges, le maire peut recevoir délégation du conseil municipal pour l'accepter et cela pour la durée de son mandat, à charge pour le maire d'en rendre compte au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Si le don ou le legs est subordonné à des conditions ou des charges particulières, son acceptation relève alors du conseil municipal. L'accord du conseil municipal est en général fonction des conditions ou charges grevant le don ou le legs. A cet égard, le conseil municipal peut accepter ces conditions ou charges, les refuser ce qui rendra caduc le don, ou encore les discuter.

Il ressort de ces dispositions qu'un don anonyme d'un montant 5.000 € (cinq mille euros) qui vient d'être fait à la commune, assorti d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de réfection de la chapelle Notre dame des Anges, doit faire l'objet d'une acceptation de la part du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité

Considérant que ce don d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) est assorti d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de réhabilitation

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la commune, d'accepter ce don compte-tenu des conditions non contraignantes que cela entraînera pour elle ;

- **ACCEPTE** le don anonyme d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) qui sera imputé à l'article 10251 du budget communal ;
- **AFFECTE** ce don aux travaux de réfection de la chapelle Notre dame des Anges, lesquels sera inscrit au budget communal 2024

2024_D10 Taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.13 %

- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.69 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8.50 %

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Et après en avoir délibéré à 7 voix contre et 3 voix pour (Roger TRAPPO, Laure-Line DIEUDONNE, J.C. DIANOUX)

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.69 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8.30 %

Délibération 2024_D11 : Compte administratif assainissement

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Marc MOINIER
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Roger TRAPPO, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		11 102,13		119 740,02		130 842,15
Opérations de l'exercice	37 081,36	43 182,20	20 940,40	35 079,00	58 021,76	78 261,20
TOTAUX	37 081,36	54 284,33	20 940,40	154 819,02	58 021,76	209 103,35
Résultats de clôture		17 202,97		133 878,62		151 081,59
Restes à réaliser			250,00		250,00	
TOTAUX CUMULES	37 081,36	54 284,33	21 190,40	154 819,02	58 271,76	209 103,35
RESULTATS DEFINITIFS		17 202,97		133 628,62		150 831,59

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Délibération 2024_D12 : Approbation compte de gestion 2023 - Budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 concernant l'assainissement, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le compte de gestion dressé pour le budget assainissement pour l'année 2023 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2024_D13 : Délibération affectation des résultats assainissement

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Roger TRAPPO, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	17 202,97
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 182.20 - 37 081.36)	6 100,84
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	11 102,13
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	133 878,62
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079.00 - 20 940.40)	14 138,60
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	119 740,02
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 250.00)	-250,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	133 628,62

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	17 202,97
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Délibération 2024_D14 : Budget assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2024. **Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide d'approuver et voter le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2024**

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	63 800,40	46 597,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 202,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		63 800,40	63 800,40
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	168 707,62	35 079,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	250,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 133 878,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		168 957,62	168 957,62
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		232 758,02	232 758,02

Délibération 2024_D15 : Compte administratif commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc MOINIER déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Roger TRAPPO, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		438 594,54	36 602,17		36 602,17	438 594,54
Opérations de l'exercice	446 563,34	620 160,07	146 155,21	246 360,29	592 718,55	866 520,36
TOTAUX	446 563,34	1 058 754,61	182 757,38	246 360,29	629 320,72	1 305 114,90
Résultats de clôture		612 191,27		63 602,91		675 794,18
Restes à réaliser			15 670,94		15 670,94	
TOTAUX CUMULES	446 563,34	1 058 754,61	198 428,32	246 360,29	644 991,66	1 305 114,90
RESULTATS DEFINITIFS		612 191,27		47 931,97		660 123,24

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Délibération 2024_D16 : Approbation compte de gestion 2023 - Budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 concernant la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve le compte de gestion dressé pour le budget principal pour l'année 2023 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2024_D17 : Affectation des résultats commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger TRAPPO après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Roger TRAPPO, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	612 191,27
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (620 160,07 - 446 563,34)	173 596,73
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	438 594,54
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	63 602,91
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (246 360,29 - 146 155,21)	100 205,08
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-36 602,17
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 15 670,94)	-15 670,94
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	47 931,97

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	612 191,27
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	783 745,16	735 813,19
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	15 670,94	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 63 602,91
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		799 416,10	799 416,10
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 105 728,54	493 537,27
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 612 191,27
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 105 728,54	1 105 728,54
TOTAL DU BUDGET (4)		1 905 144,64	1 905 144,64

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Permis en cours d'instruction :

- ✓ PC 08409423N0013 – DAUVERGNE Florence : agrandissement garage
- ✓ PC 08409424N0001 MOUTON Anne – Construction neuve terrain RAYNE

b) Permis accordés

- ✓ PC 08409423N0012 – BRECHET – Hangar agricole

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers en cours d'instruction :

- ✓ DP 08409424N0006 - ARBJORNSSON – 22 Grand Rue : isolation toiture
- ✓ DP 08409424N0007 GNS ENERGIE – Panneaux solaires zone artisanale M. GONDRAN Frédéric
- ✓ DP 08409424N0008 DIANOUX JC : Ravalement façade
- ✓ DP 08409424N0009 – ANDRE Laurent – Panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0010 – CUENCA Philippe – Remplacement portail garage
- ✓ DP 08409424N0011 – EDF EBR – Pose panneaux solaires (CHEVILLON)

b) Dossiers instruits :

- ✓ DP 08409424N0001 – KONING Wiebe – Rue Soubeyranne : déplacement du portillon
- ✓ DP 08409424N0002 – GUILLARD Laure – Rue des Barry : mise en place menuiserie extérieure : permis refusé. Revoir dimensions menuiserie
- ✓ DP 08409423N0003 – SAMBUCHI David : changement destination local piscine
- ✓ DP 08409424N0005 – CHAMPALOUX Pierrette – 8 rue des Barry : ravalement façades
- ✓ DP 08409424N0004 – DE VILHET Evelyne – Extension sur habitation existante ch. du Jonchier

QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement : il risque d'y avoir des travaux de débouchage de réseau à faire en raison de la présence notamment de racines et de la mauvaise utilisation des canalisations par les habitants (serviettes hygiéniques, rouleaux vides de papier toilette... qui sont jetés dans les toilettes).
- Regroupement pédagogique intercommunal : les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont de :
 - 21 élèves à Mérindol (petite et moyenne section de maternelle)
 - 19 élèves à Puyméras (grande section de maternelle et cours préparatoire)
 - 38 élèves à Faucon (cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année et cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} année)

Monsieur Pierre TARTANSON a relevé une erreur de rédaction dans la délibération 2024_D10 Taux d'imposition des taxes locales directes.

En effet monsieur le maire a proposé une augmentation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, augmentation refusée par 7 voix contre et 5 voix pour.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 23 mai 2024 à 18 heures 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Jean-Christophe DIANOUX à Olivier GIRARD

Excusé : Michel FARE

Pierre TARTANSON est nommé secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024. Adopté à l'unanimité

2024_D19 Taux d'imposition des taxes locales directes

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande le retrait de la délibération 2024_D10 du 3 avril 2024 concernant le Taux d'imposition des taxes locales directes qui comporte une incohérence dans sa rédaction.

Il rappelle qu'il avait proposé une augmentation des taux de taxes locales pour l'année 2024 et demande aux conseillers municipaux de fixer les taux de taxes locales pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.13 %
 - taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.69 %
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8.30 %
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Délibération 2024_D20 : acquisition foncière place du château

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de l'accord de Monsieur Guy BOUQUET concernant la vente à la commune de la parcelle E 402 d'une superficie de 30 ca.

Il indique que cette parcelle est destinée à l'aménagement du coin destiné aux containers. Il précise que cette vente aura lieu moyennant le prix d'un euro symbolique (1.00 €).

Le Conseil municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** l'acquisition d'une superficie de 30 ca de la parcelle cadastrée E 402 appartenant à monsieur Guy BOUQUET ;
- ✓ **DIT** que l'acquisition de ce terrain aura lieu moyennant un euro symbolique (1.00 €) ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte passé en la forme administrative ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **SOLLICITE**, en l'absence de DUP, le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération de la taxe de la publicité foncière des actes constatant les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux par les collectivités locales.

Délibération 2024_D21 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2023, Considérant la nécessité d'entretenir le village et les bâtiments publics, Considérant l'organisation des services,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2024 comme annexé ci-après :

Emploi	Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
Filière administrative						
Accueil	Adjoint administratif	C	1	28/35	Titulaire	
Secrétariat général	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet	Titulaire	
Filière technique						
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	Temps non complet	Article L.332-23 du CGCT	
Agent polyvalent	Adjoint technique	C	1	20/35	Stagiaire	A compter du 1er juin 2024
Agent de voirie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	Titulaire	
Cantinière			1	23/35	Titulaire	
Aide-maternelle			1	24,56/35	Titulaire	

Délibération 2024_D22 : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, **Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération 2024_D23 : Modification bail boulangerie

Monsieur le maire propose que suite à la fermeture de l'épicerie et à la demande des locataires de la boulangerie pâtisserie, il soit accepté une annexe au bail autorisant la vente de petits produits d'épicerie afin de faciliter le quotidien des villageois. Il précise que ces produits ne seront qu'une activité annexe de la boulangerie pâtisserie.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** de faire une annexe au bail de la boulangerie pâtisserie autorisant la vente de produits d'épicerie
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document nécessaire

Délibération 2024_D24 : Autorisation environnementale

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage agricole, par [arrêté interpréfectoral du 31 janvier 2019](#)

L'OUGC a en charge la gestion collective de tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (art. [R.211-111 du code de l'environnement](#)) à l'exception des forages domestiques (art. [R.214-5 du code de l'environnement](#)) compris dans son périmètre découpé en 9 unités de gestion (UG) dont 8 bassins hydrographiques et 1 à partir d'eau souterraine. Les prélèvements correspondent à des prises d'eau directes dans les cours d'eau, dans les nappes d'eau souterraines, des captages de source, dans les canaux...

Les préfets de Vaucluse, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence organisent une participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à usage agricole pour 12 ans, déposée par la chambre d'agriculture de Vaucluse.

La participation du public par voie électronique se déroule pendant 39 jours, du 21 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus.

Il est demandé également l'avis de la commune.

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à 12 voix pour et une abstention (David SAMBUCHI), APPROUVE la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à usage agricole pour 12 ans, déposée par la chambre d'agriculture de Vaucluse.

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

c) Permis en cours d'instruction :

PC 08409423N0013 – DAUVERGNE Florence : agrandissement garage
PC 08409424N0006M01 – SAS PLANTIN : modification permis initial
PC 08409424N0002 – VENAILLE Isabelle – Travaux sur construction existante

d) Permis accordés

PC 08409424N0001 MOUTON Anne – Construction neuve terrain RAYNE

e) Permis refusé ou annulé

PC 08409423N0013 – DAUVERGNE Florence : pièces complémentaires non communiquées

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

c) Dossiers en cours d'instruction :

- ✓ DP 08409424N0006 - ARBJORNSSON – 22 Grand Rue : isolation toiture
- ✓ DP 08409424N0012 - DE CLERQ Johan : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0013 – CLAYTON Mike : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0014 – EDF ENR : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0015 – KUIJPERS : modification terrasse couverte

d) Dossiers instruits :

- ✓ DP 08409424N0007 GNS ENERGIE – Panneaux solaires zone artisanale MR GONDRAND Frédéric
- ✓ DP 08409424N0008 - DIANOUX JC : Ravalement façade
- ✓ DP 08409424N0009 – ANDRE Laurent – Panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0010 – CUENCA Philippe – Remplacement portail garage
- ✓ DP 08409424N0011 – EDF EBR – Pose panneaux solaires (CHEVILLON)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BRECHET offre les pierres et le sable nécessaires à la restauration de la chapelle. Il a commencé les travaux de terrassement pour faciliter le travail à venir.

Élections européennes le dimanche 9 juin.

Monsieur David SAMBUCHI, en partenariat avec le comité des fêtes de Puyméras et les sapeurs pompiers de Vaison la Romaine, va organiser un marché nocturne le samedi 20 juillet.

Les élus demandent de faire à nouveau un courrier à monsieur Gilles ROUSSIN lui rappelant l'interdiction de se servir du terrain communal en face de chez lui comme d'une décharge.

Une paëlla sera offerte par les élus le samedi 23 juin pour les puymérassiens de 70 ans et plus.

Travaux mairie : la dépose de la toiture et des planchers est en cours.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du mardi 30 juillet 2024 à 18 heures 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE ; messieurs Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Excusée ayant donné procuration : Manon YTIER à Cédric IMBERT ; Anne de VILHET à Roselyne ARLAUD

Excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD

Pierre TARTANSON est nommé secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024. Adopté à l'unanimité

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.05 : DECISION PORTANT ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Les collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées, sous instruction M57 ou M4 pour les SPIC pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, sur simple décision de l'ordonnateur.

Le CFU a pour objectif de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, qui permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

DECIDE QUE le compte financier unique sera adopté pour les comptes de l'exercice 2024 pour le budget principal et le(s) budget(s) annexe(s) de la commune de PUYMERAS.

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.06 : DROIT DE CHASSE

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

Considérant que le montant de la location du droit de chasse des bois communaux à la société de chasse a été fixé forfaitairement par délibération en date du 4 novembre 2004 à 150 € par an à compter du 1^{er} novembre 2004. Considérant que ce bail peut être prolongé par période triennale ou résilié au moins 2 mois avant la date de fin du bail. L'actuel bail s'étant terminé le 30 juin 2024.

DECIDE de reconduire le bail de location du droit de chasser sur les terrains communaux soumis au régime forestier pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2024. QUE le montant de la location du droit de chasse des bois communaux à la société de chasse est fixé à 150 €.

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.07 : REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Considérant que l'état d'abandon a été constaté à plusieurs reprises, les 12 octobre 2022 ; 1^{er} décembre 2022 ; 6 avril 2023 ; 6 avril 2024 ; 10 mai 2024 et 10 juin 2024, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant à la commune la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon, Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire des dites concessions, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Considérant le manque de concessions disponibles dans le cimetière communal ;

DECIDE QUE les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-annexée sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions. DE prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont la publicité sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

DECISION DU MAIRE 2024_DEC.08 : Réhabilitation du lavoir place du jeu de Paume

Le Maire de la commune de PUYMERAS, Vu le coût total estimé à 2 671.00 euros et la possibilité de demander une aide financière auprès du Conseil Régional Région Sud ;

Considérant la nécessité d'obtenir un maximum d'aides financières ;

Considérant la nécessité de réactualiser certains éléments de la décision du maire 2024_DEC.04 ;

DECIDE **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « petit patrimoine rural non protégé » au taux de 50 %, et **DIT** que cette dépense est prévue en section d'investissement du budget primitif 2024 ;

Délibération 2024_D25 : fonds de soutien associatif

CONSIDERANT que la Commune de PUYMERAS, dispose d'une enveloppe annuelle de 750 € ;

CONSIDERANT la demande de l'association « comité des fêtes de Puyméras » afin d'acquérir du matériel pour l'organisation de ses manifestations ;

CONSIDERANT que la Commune de PUYMERAS a procédé aux vérifications d'usage concernant l'octroi de cette subvention à l'association du comité des fêtes de Puyméras :

CONSIDERANT que l'association du comité des fêtes de Puyméras remplit les conditions nécessaires et qu'elle contribue au rayonnement du territoire de par les nombreuses festivités ouvertes à tous qu'elle organise. ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Vaison Ventoux l'utilisation de son fonds de soutien associatif au profit de l'association du comité des fêtes de Puyméras à hauteur de sept cent cinquante euros (750 €). **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Madame Roselyne ARLAUD quitte la salle pour le débat et le vote de l'approbation du plan local d'urbanisme.

Délibération 2024_D26 : approbation du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal 2021_D25 en date du trois mars 2021 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L103-3 du code de l'urbanisme ;

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 9 novembre 2021 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
Vu la délibération 2023_D24 du 25 avril 2023 tirant le bilan de la concertation ;
Vu la délibération 2023_D40 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 arrêtant le projet de PLU ;
Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées au cours de l'élaboration du PLU ;
Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement dans le PLU ;
Vu l'arrêté municipal 2024_A13 en date du 2 avril 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique à compter du 22 avril jusqu'au 28 mai 2024 relative au projet de PLU ;

Vu l'affichage sur le site dématérialisé de la commune, et les avis d'information sur les panneaux d'affichage de la commune et notamment : 8 place de la mairie, 6 avenue de Verdun, place de la grande fontaine, et sur les lieux des trois futures zones IAU ;

Vu la clôture de l'enquête publique et sa transmission au commissaire enquêteur désigné par l'ordonnance E24000027/84 du président du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 7 mars 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis en date du 13 juin 2024 ;

Considérant que le projet de PLU arrêté nécessite des modifications après enquête publique, pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées et par l'autorité environnementale,

Considérant que ces modifications sont minimales et ne remettent pas en cause l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations avant et avec la convocation,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE**, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme, de modifier le projet de PLU soumis à enquête publique sur les points détaillés dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- **DECIDE** d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sur la liste des journaux habilités aux annonces légales par le préfet.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera exécutoire : À sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, Après accomplissement des mesures de publicité, comprenant notamment la publication sur le Geoportail de l'Urbanisme

A la demande de monsieur le Maire, madame Roselyne ARLAUD, qui était sortie lors du vote de l'approbation du plan local d'urbanisme, réintègre la séance du conseil municipal.

Délibération 2024_D27 : Instauration du droit de préemption urbain

Conformément à l'article L.221-1 du code de l'urbanisme, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé peuvent, par délibération du conseil municipal, instituer un droit de préemption urbain au bénéfice de la commune sur tout ou partie des zones urbaines et des zones A Urbaniser délimitées par ce plan.

Ce droit de préemption urbain est applicable dans les conditions fixées notamment par l'article L. 211-4 du code de l'urbanisme, relatif à son champ d'application, qu'il n'est pas pour l'heure envisagé de renforcer. Les immeubles achevés depuis moins de 10 ans n'y seront donc pas soumis.

Tout propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption urbain devra, avant de le céder, le proposer à la commune, afin de purger le droit de préemption, en indiquant le prix de la demande.

La commune devra se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de ladite proposition dont copie doit être transmise au Directeur des Services Fiscaux par le Maire.

Considérant que l'instauration du Droit de Prémption Urbain permet d'acquérir des parcelles faisant l'objet de cessions et en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, il est donc proposé au conseil municipal d'instituer le Droit de Prémption Urbain (DPU) au bénéfice de la commune sur l'ensemble des zones Urbaines et A Urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été approuvé le 30 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le droit de préemption urbain non renforcé au bénéfice de la commune sur les secteurs suivants : Zones urbaines : UA, UC, Ui, Ui1, UL et les Zones A Urbaniser : IAU. du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juillet 2024.

DONNE délégation à M. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précises que les articles L. 2122- 17 et L. 2122-19 sont applicables en la matière.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R. 123-13.4 du Code de l'urbanisme.

DIT que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R211-2 du Code de l'urbanisme, soit : un affichage en mairie durant un mois, une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

PRECISE que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire une fois les mesures de publicité susvisées accomplies.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une notification à :

- ✓ M. le Préfet de Vaucluse,
- ✓ M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
- ✓ M. le Président de la Chambres des Notaires de Vaucluse,
- ✓ au Bureau constitué près du Tribunal de Grande Instance,
- ✓ au Greffe du même Tribunal,

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voies de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en Mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'urbanisme.

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

f) Permis en cours d'instruction :

PC 08409424N0002 – VENAILLE Isabelle – Travaux sur construction existante

g) Permis accordés

PC 08409424N0003 RAMOS Gaëtan– Mise en conformité d'un abri ouvert

h) Permis refusés ou annulés

PC 08409423N0013 – DAUVERGNE Florence : pièces complémentaires non communiquées

PC 08409424N0006M01 – SAS PLANTIN : modification permis initial – P. Complt non fournies

i) Permis retiré

PC 08409423N0001 – FONTAINE Séverine

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

e) Dossiers en cours d'instruction :

- ✓ DP 08409424N0017 - KARBOUCHE Taoufik : Dépose et repose d'un toit sur cabanon
- ✓ DP 08409424N018 - BOUCHET Laury : piscine 34 m²

f) Dossiers instruits :

- ✓ DP 08409424N0012 - DE CLERQ Johan : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0013 – CLAYTON Mike : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0014 – EDF ENR : panneaux solaires
- ✓ DP 08409424N0015 – KUIJPERS : modification terrasse couverte
- ✓ DP 08409424N0016 - EDF DR : poste de transformation électrique chez PLANTIN

QUESTIONS DIVERSES

Notification vente bois sur pied par l'office national des forêts.

Arrêté d'attribution d'une subvention de la région PACA de la somme de 1 300.00 € pour la réfection du lavoir place du jeu de paume.

Remerciements aux employés municipaux de madame SINGER Danielle pour la taille d'une branche tombant sur la voie publique.

Les chemins ont été goudronnés, les bites devant le centre social et culturel ont été remises et remplacées, dos d'âne

Monsieur Marc MOINIER voudrait qu'un arrêté d'interdiction de stationner place du Jeu de Paume soit pris. Monsieur TARTANSON est contre. Il y a 6 panneaux d'interdiction de stationner sur la place du Pasquier, dont un devant les containers afin de laisser l'accès et il y a tout de même des personnes qui s'y garent. Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux deux riverains concernés pour les inciter à se garer ailleurs.

La vérification des extincteurs a été faite. 2 sont à remplacer dont un aux vestiaires du stade pour la 2^{de} année consécutive. Vérification gaz et électricité faite également.

Les vestiaires vont être nettoyés par une entreprise. Les asperseurs vont être remplacés. Peut-être qu'il faudrait prolonger l'arrosage nocturne.

Le rond-point de la zone artisanale n'est pas très bien entretenu. Monsieur MOINIER voudrait demander une participation pour la pose des banderoles. Les élus sont contre. Pierre a demandé à ce que les contrats d'entretien du stade et du rond-point soient réactualisés. S'il nous ait demandé de payer, refuser et le faire faire aux agents techniques.

Félicitations du maire pour l'organisation et le succès du marché nocturne des pompiers.

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

UNE NOUVELLE MAIRIE À PUYMÉRAS

Depuis quelques semaines une très haute grue surplombe les toits du cœur de Puyméras. Le chantier de la nouvelle mairie est en cours et a repris après la pause estivale. Si ces travaux apportent temporairement quelques inconvénients (bruits, poussière, stationnement, déplacements...), ils seront, dans quelques temps, porteurs de modernisation des équipements et d'améliorations des services à la population. Accessibilité et visibilité seront également des atouts majeurs pour les habitants.



LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

La chapelle Notre-Dame-Des-Anges est le seul vestige resté debout de l'ancien hameau des géants, situé au cœur du massif montagneux de la commune de Puyméras. Cet édifice, simple à nef unique, présente aujourd'hui un état dégradé. Les travaux de réhabilitation envisagés concernent la façade extérieure, la toiture et l'intérieur de la chapelle. Il est prévu également un traitement paysager afin de permettre un accès facile et sûr de l'édifice.

Porté par la Mairie de Puyméras et l'association paroissiale, ce projet de restauration a besoin de vos dons pour compléter les aides financières déjà accordées par divers organismes ou collectivités (Département, Fondation du Patrimoine, l'Art Français...).

Un don anonyme d'un montant 5.000 € (cinq mille euros) vient d'être fait à la commune, assorti d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de réfection de la chapelle Notre dame des Anges.

Par le biais la fondation du Patrimoine, une cagnotte est en ligne pour aider au financement des travaux : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-notre-dame-des-anges-a-puymeras>

Vous trouverez également en mairie un bulletin de don permettant une contribution par chèque.
Par ailleurs, des cartes postales créées par Monsieur MARTINEZ sont en vente à la mairie.

Contact possible auprès de Mélanie : 06 34 65 44 85

NOTRE PAGE HISTOIRE

NOMS DES CHEMINS DE PUYMÉRAS

des BAMBOUS = arbustes

de la BARRIÈRE = limite de la Commune

des CHAUNES = des lapins : en provençal, le lapin se traduit par couniéu

du CLAUX = terrain plat

de COMBE MALLE = mauvaise combe

des EYSSARETTES = essart : lieu défriché

(et impasse) de L'EUZE = chêne vert

de la GARENNE = petit bois , apprécié des lapins

du GOURS de Jacques = ruisseau, et famille

des GRANGES = granges

du JAS = gîte

de la JUSTICE = où l'on pendait les criminels au moyen-âge

de la LAUZIÈRE = lauzes

de LAUZON = ruisseau

du MAS TOTOR = maison et famille

du MAUPAS = mauvais passage

des MEYNARGUES = famille

du (vieux et du) MOULIN = moulin du seigneur de Puyméras fermé vers 1820

de PIÉGON = village voisin

de PIODON = puy : sommet arrondi et famille Oddon

de ROCHES PLANES = roches plates

de la ROURIEU = roure : chêne

de (la chapelle) Saint GEORGES = chapelle

de Sainte JALLE = village

du SERRE de FOURCHE = petite élévation du terrain montée du STADE

des TAXIS (du Poët) = famille

du TOURDOURET = butte

de la VACHERIE = vaches

de VILLEDIEU = village voisin



Jean-Pierre REYBAUD

HISTOIRE DE VAUCLUSE

On peut lire sur l'article premier du décret du 15 juin 1793, la création d'un nouveau département dénommé : Département DE Vaucluse. C'est Fontaine DE Vaucluse « la vallée de Vaucluse » qui a donné son nom à notre département.

Vaucluse signifie « la vallée close ». **C'est pour cela, que devant le mot « Vaucluse », on se doit d'employer ou de dire UNIQUEMENT « DE Vaucluse ».**

C'est monsieur Jean GARCIN, maire de Fontaine De Vaucluse et président de l'assemblée départementale qui, lors d'une réunion où je me trouvais à ses côtés, m'avait gentiment expliqué que, lorsqu'il entendait « du Vaucluse », il était outré et avait les poils qui se hérissaient. Il avait ajouté qu'il ne comprenait pas qu'on puisse dire « Du Vaucluse » alors qu'il ne nous viendrait pas à l'idée de dire « Département du la vallée close ».

Moi, à cette époque, j'étais un nouveau venu dans le département et cette remarque m'avait beaucoup touché. Merci à chacune et chacun d'entre vous de respecter notre département et son histoire.

Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras et Président d'Honneur de Puyméras Mon Village

RÉTROSPECTIVE : Françoise BERLAMONT ET Chantal FAURE

CONFÉRENCE SUR « LES CIGALES »

Bernard MONDON, directeur de la publication « Les carnets du Ventoux » est aussi très connu pour ses nombreux écrits et ses conférences sur des sujets en lien avec notre belle région de Provence : Le Ventoux bien évidemment mais aussi le mistral et les cigales... Un public nombreux était donc présent ce vendredi 26 avril pour assister à la conférence qu'il nous proposait sur le thème « Les Cigales ». Emblème incontesté de la Provence, elles sont, au final assez méconnues du grand public mais aussi des provençaux. Nous avons donc, au cours de cette soirée fait connaissance avec cet insecte, présent en Provence comme dans de nombreux pays, des États-Unis à l'Europe, en Amérique du Sud



comme en Asie. Plus de 4 500 espèces sont répertoriées dans le monde et elles passent la presque totalité de leur existence sous terre. Dès leur sortie à l'air libre, elles se nourrissent de la sève des arbres et des arbustes. Avec le retour des températures estivales, les mâles, qui disposent d'une paire de cymbales située de chaque côté de l'abdomen, vont se faire entendre pour séduire les femelles de la même espèce. Combien d'idées fausses concernant les cigales ont été ainsi mises à mal par Bernard MONDON ce soir-là. De nombreuses questions, y compris émanant d'enfants présents dans le public, ont fait suite à cette présentation. Ces échanges se sont d'ailleurs poursuivis autour du verre de l'amitié au cours duquel monsieur MONDON a été également chaleureusement félicité pour sa prestation toujours très documentée et pleine d'anecdotes.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Monsieur le maire de Puyméras, Roger Trappo, a rendu hommage à la victoire sur l'Allemagne nazie, 79 ans après le 8 mai 1945. Pour cette commémoration, il était accompagné des conseillers municipaux, d'enfants des écoles et de nombreux habitants du village. Il a tenu à conclure son discours en rappelant qu'«aujourd'hui et demain, souvenons-nous de la fragilité de la paix, de la liberté, de la démocratie et de la République. Je le souligne auprès de la jeune génération : rien n'est jamais définitivement acquis ».

Après le dépôt des gerbes et des fleurs par les enfants, la chorale « Chœur de Puyméras » a entonné l'hymne national ainsi que le chant des partisans.

Puis tous les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif convivial.

PAËLLA GÉANTE

Chose promise, chose due. Monsieur le Maire l'avait annoncé lors des vœux à la population : le conseil municipal inviterait les « anciens » à partager une paëlla au cours du premier semestre 2024. C'est donc sous un très beau soleil et dans la cour de l'école, que le dimanche 23 juin, 65 personnes de plus de 70 ans et habitants permanents de la commune, étaient conviées à partager une paëlla géante préparée par Marc MOINIER et une délicieuse tarte aux pommes fabriquée par Christophe et Fanny, boulangers-pâtisseries à Puyméras qui, par ailleurs, avaient très gentiment offert les feuilletés pour l'apéritif.

FÊTE DE LA SAINT- JEAN À ARPAVON

Les feux de la Saint-Jean-Baptiste, autour desquels on danse et par-dessus lesquels on saute le 24 juin sont une coutume liée au solstice d'été (le jour le plus long de l'année). Le feu purificateur était censé éloigner les esprits mauvais et protéger les récoltes. Au Ve siècle, l'Église transforma cette fête « païenne » en fête chrétienne donnant ainsi naissance aux « feux de la Saint-Jean ».

Chaque année, Puyméras Mon Village organise une randonnée pour rejoindre à pied, pour les plus courageux, le hameau d'Arpavon où Marianne, Sébastien et leurs enfants Léonie et Martial nous accueillent avec beaucoup de gentillesse.

Quelques marcheurs accompagnés par Jean-François LABILLOY s'étaient donnés rendez-vous dès 7 heures le dimanche 23 juin pour cette marche de près de 40 Kms. Une dizaine de personnes ont rejoint en fin de journée (et en voiture) ce lieu magique situé au cœur de la montagne à plus de 1 000 m d'altitude. Des habitants d'Arpavon étaient également présents.



Nos hôtes avaient préparé, dès le matin, le bûcher qui aurait dû être allumé à la nuit tombante après avoir mis en commun et partagé apéritif, grillades, desserts et fruits. Mais le mistral qui soufflait ce soir-là nous a incité à la plus grande prudence en reportant à l'année prochaine l'allumage du foyer.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE À L'ÉCOLE DE PUYMÉRAS



Parents, frères, sœurs, grands-parents, oncles, tantes et tous les amis étaient invités à venir assister à la représentation du spectacle des enfants de l'école, préparé avec leur maîtresse et leur assistante maternelle. Des chants dont une création de la classe sur la mélodie du célèbre « rock'roll des gallinacées », des danses (sur le thème des jeux olympiques, mais aussi sur des airs bien connus comme la chanson de Yannick Noah « un pas de côté », ou « Madisson Cow boy »...) ont fait la joie du public présent.

Ce spectacle représente le travail effectué tout au long de l'année et tous ont remercié les professionnels de l'école. Le conseil municipal et la coopérative scolaire ont invité spectateurs et acteurs à partager le verre de l'amitié.

PUYMÉRAS KARATÉ CLUB



L'association « Puyméras Karaté Club » créée en juillet 2023 a organisé son premier gala de fin de saison au centre culturel de Puyméras. Roger TRAPPO, le maire accompagné de plusieurs élus ainsi que de nombreux parents ont pu assister à de belles démonstrations adultes en karaté traditionnel et de self-défense, animées par Fred Garcia, ceinture noire et instructeur fédéral.

Les démonstrations des jeunes : Noah, Valentin, Andy, Sacha, Jules, et Léo ont ravi leur famille et ont recueilli les applaudissements du public.



Fred a procédé à la remise des ceintures avec barrettes aux jeunes adhérents. La coupe samouraï des mini-poussins pour Andy et des médailles d'or à Valentin et Noah. La coupe Samouraï à Léo en poussins pupilles, médailles d'or pour Sacha et Jules et la coupe « fair-play » à Jules.

Cette année, le club compte une bonne vingtaine de pratiquants. Il est toujours possible de venir faire un essai.

Cours enfants : jeudis de 18h30 à 20h.
Cours adultes : mardis de 20h à 21h30.

Le bureau « Puyméras Karaté club » : Présidente : Caroline Garcia, instructeur : Fred Garcia
Secrétaire : Katarina Pogam, trésorier : Bruno Pogam
Contact : 06 98 09 54 82

APÉRITIF DE BIENVENUE

Puyméras Mon Village a proposé, comme chaque année, un temps convivial autour d'un apéritif permettant aux habitants et aux touristes de se rencontrer et de faire connaissance. Une trentaine de personnes se sont retrouvées, au centre social mis à notre disposition par le conseil municipal. Jean-François LABILLOY avait, très gentiment, accepté d'accompagner une déambulation dans les rues du village pour en découvrir ses ruelles, son église mais aussi son histoire. Karolien du magasin « Soif » avait par ailleurs accepté d'organiser une dégustation de vins locaux (blancs, rosés et rouges) très appréciée de tous. Cet après-midi de rencontres et d'échanges s'est poursuivi autour d'une marquisette préparée par Mirelle AUTRAN, marquisette accompagnée de pizzas dont certaines généreusement offertes par Don Peppone et Don Camillo bien connus à Puyméras.



CÉLÉBRATION DU 14 JUILLET

Les Puymérassiens, souvent en famille, ont, comme chaque année, rejoint la place de la Mairie pour célébrer la fête nationale le 14 juillet et pour participer au défilé dans les rues du village derrière Marianne portée par des habitants du village.

Quelques enfants s'étaient costumés pour cette occasion et certains avaient même accepté, à la demande de Puyméras Mon Village, de décorer des balais aux couleurs de la République.

Après le discours de monsieur le Maire de la commune, les enfants ont participé au lâcher de ballons. Comme les années précédentes, une glace leur a été offerte par Pauline et Valentin ainsi qu'une pochette-surprise par Puyméras Mon Village.

Le repas républicain proposé et organisé par le comité des fêtes a réuni plus de 150 personnes.

L'équipe des cuisinières, toujours au rendez-vous avait concocté ce dîner convivial où habitants et vacanciers ont pu apprécier un polpettone (pain de viande farci) et une omelette norvégienne. Un bal sur la place du village a clos cette soirée.



MARCHÉ NOCTURNE

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vaison-la-Romaine en lien avec la municipalité de Puyméras et le comité des fêtes a organisé pour la première fois à Puyméras un marché nocturne le samedi 20 juillet.



Le cœur du village s'est transformé, l'espace d'une soirée, en un marché magnifiquement décoré avec des stands, nombreux et variés installés rue des Barrys, sur la place du Jeu de Paume, devant l'école... Tout un chacun a pu se faire plaisir avec des objets de décoration, des lampes, des bijoux, des tee-shirts décorés, des produits alimentaires...

Le public a été présent toute la soirée et a contribué au succès de cette manifestation.

Notre association Puyméras Mon Village a également participé à cette animation par la vente de

sacs à tarte, de gâteaux et par la tenue du jeu « des anneaux » qui a rencontré un franc succès auprès des enfants et des « grands enfants ».

Merci à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour cette organisation et cette belle initiative.

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

Le Paysagiste
Vous mets au vert...

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

LE PISCINISTE
Piscine & Spa

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPISCINISTE.NET

FÊTE VOTIVE DU 16 AU 19 AOÛT 2024

Cette année encore, à l'occasion de la fête votive de Puyméras, monsieur le maire a remis les clefs de la commune à la Présidente du Comité des Fêtes. Pendant 4 jours, du 16 au 19 août, Marine MOINIER et son équipe ont investi le village pour la plus grande joie de tous les habitants et des vacanciers.



Des manèges pour les enfants, tirs à la carabine, structure gonflable, harnais acrobatique sur trampoline... se sont installés dans le cœur du village pour la plus grande joie des enfants.

Pour les adultes concours de belote, pétanque se sont succédés tous les jours. La restauration n'avait pas été oubliée : soupe au pistou organisée par l'Union Sportive le vendredi soir avec près de 600 participants. Et les autres soirs pizza, cochon grillé, paëlla...

Un bal populaire chaque soir mais pas de feu d'artifice du fait d'une sécheresse persistante.

Le lundi soir la célèbre course de tracteurs a réuni de très nombreux participants.

Bravo au comité des fêtes, à sa présidente, à son équipe et à tous les bénévoles qui ont permis cette belle réussite.



ET MAINTENANT, C'EST LA RENTRÉE POUR TOUS

À L'ÉCOLE DE PUYMÉRAS

22 élèves ont rejoint l'école de Puyméras à la rentrée scolaire 2024-2025. 8 enfants en grande section de maternelle (GS) et 14 en cours préparatoire (CP). Ces deux niveaux sont essentiels pour les apprentissages futurs.

Mais l'école c'est aussi l'ouverture au monde culturel, artistique, sportif... L'équipe pédagogique a donc, comme chaque année, plusieurs projets pour stimuler l'éveil et le développement des enfants :

- Les grandes lessives d'octobre et de mars en commun avec Mérindol. Ces manifestations permettent la réalisation d'œuvres diverses (dessins, peintures, collages...) qui seront suspendues par des pinces à linge dans des espaces publics ou privés accessibles à tous.
- Sortie cinéma le 13 décembre avec Mérindol
- Abonnement aux « Incorruptibles » livres pour enfants
- Sortie à la ferme pédagogique de Sarrians au mois de mai
- Rencontre d'anglais avec St Romain en Viennois
- Rencontre pré-sportive avec Mérindol
- Intervention d'une artiste peintre travaillant avec des légumes (réalisation de peintures en classe).



À L'APE des Trois Villages (Association de Parents d'Élèves des Trois Villages)

Une nouvelle association de Parents d'Élèves s'est créée en cette rentrée scolaire 2024 pour « organiser et animer des activités extrascolaires, festives, sportives, culturelles à l'intention des élèves et de leurs familles, destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, tout ceci sans idée de bénéfices ». Madame Laure JOLY en est la présidente. Elle est secondée par madame Jenny CHALOUIN, secrétaire et monsieur Cédric TRAPPO, trésorier. Au programme des festivités :

- « **CASTAGNADE** » à FAUCON le 24 NOVEMBRE 2024 avec pizza, crêpes, marrons chauds, vin chaud, bourse aux jouets... Des étapes préalables seront nécessaires dont le ramassage du bois et des fagots dans les bois de Faucon le samedi 12 octobre. Rendez-vous devant l'école de Faucon dès 9 heures. Puis allumage du four banal dès le samedi 25 octobre.
- **HALLOWEEN** le jeudi 31 octobre 2024 : rendez-vous au Boulodrome de Faucon avant de déambuler dans les rues de Faucon et Puyméras pour récolter « des friandises ou des sorts ». Un apéritif dinatoire « auberge espagnole » conclura cette soirée. Que les habitants de Faucon et Puyméras retiennent bien cette date
- **LOTO** : vendredi 31 Janvier 2025.

AU COMITÉ DES FÊTES :

Dimanche 27 octobre 2024 « Bodega » au stade de Puyméras.

Dès 11 heures, ouverture des festivités avec un apéritif accompagné de saucisson et de terrine de taureau et premières animations taurines (vachettes dans l'arène, lancer d'anneaux sur les cornes de vachettes, rodéo mécanique...), animations que vous pourrez retrouver à 14 et 16 heures.

Toute la journée, château gonflable pour les enfants, animations avec des bandas (fanfare ambulatoire), buvette.

Pour la restauration : huîtres, burger de taureau, mouclade et dans l'après-midi gaufres.

Tous les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'organisation et à la tenue de cette journée. Vous pouvez vous manifester auprès de Robin au 07 68 03 35 96.



Dimanche 1^{er} décembre 2024 : Marché de Noël

Comme l'année dernière, Puyméras se préparera aux fêtes de fin d'année avec le marché de Noël organisé par le comité des fêtes de la commune. De nombreux exposants seront présents : livres pour enfants, objets de décoration et objets en tissu, bougies et santons, mais aussi fromages, charcuterie, huîtres, marrons chauds, des boissons et tout particulièrement la bière artisanale de Puyméras et du vin chaud. Restauration possible avec une délicieuse tartiflette... Pour les enfants un atelier de maquillage mais aussi **DES SURPRISES**.

Tous pourront garder un souvenir de cette journée grâce au « photobox » (appareil mobile qui peut prendre des photos qui sont imprimées immédiatement et avec lesquelles chacun repart).

Deux moments importants de cette journée : 16 heures : l'arrivée de Père Noël
18 heures : feu d'artifice.

CHŒUR DE PUYMÉRAS

En cette année 2023-2024, les chorales de Malaucène, Puyméras, et Vinsobres, réunies pour 3 concerts, ont interprété en l'honneur du Centenaire de la mort de Gabriel Fauré et de Giacomo Puccini, le Requiem de Fauré et des œuvres de Puccini sous la direction de René LINNENBANK.

Un public très nombreux a répondu présent à chacune de ces représentations, attiré également par la participation des solistes Émilie MÉNARD et René LINNENBANK et de l'orchestre à cordes et claviers qui nous a accompagné.

Un nouveau programme nous attend pour 2025, si vous souhaitez nous rejoindre, vous serez bienvenu (e)s, et accueilli(e)s avec grand plaisir. **En raison d'impératifs professionnels du Chef de Chœur, la chorale a dû changer de jour et d'horaire de répétitions.**

Désormais rendez-vous le jeudi de 15h à 17h à partir du jeudi 24 octobre, salle polyvalente de Puyméras.

AU PROGRAMME DE PUYMÉRAS MON VILLAGE

Samedi 26 octobre 2024 : **Marché des légumes et fruits anciens à Orpierre**, charmant village au fin fond des Hautes-Alpes, au cœur du parc des **Baronnies Provençales**. Connu pour son site d'escalade, ses randonnées mais aussi pour accueillir chaque année son **marché de fruits et légumes anciens**. On y trouve donc des maraîchers et des arboriculteurs, mais aussi des exposants et des spécialistes d'un fruit, d'une variété. On peut également y déguster quelques spécialités culinaires.

Trajet Puyméras-Orpierre : 1 heure 30 environ en co-voiturage (une participation financière de 4 euros sera demandée à chaque passager d'un véhicule). Départ du parking de la cave coopérative de Puyméras à 8 heures 45, retour prévu vers 17 heures 30. Restauration libre sur place.

Contacts et Inscriptions au 06 82 75 60 88 ou au 06 85 04 95 67 ou par mail : pmvassociation84@gmail.com.

Dimanche 17 novembre 2024 : **Sortie à Villeneuve-lès-Avignon et à Avignon**. Visite du fort Saint-André (billet d'entrée 7 euros) et de la tour Philippe Le Bel (billet d'entrée 4,50 euros) à Villeneuve-lès-Avignon, déjeuner au restaurant (au menu lasagnes et salade verte, tiramisu, une boisson au choix et café : 25 euros par personne) puis visite du Palais des Papes (billet d'entrée 12,50 euros) et des jardins du Rocher des Doms.

Puyméras Mon village prendra à sa charge les billets d'entrée au Palais des Papes pour les adhérents de l'association.

Trajet Puyméras-Avignon 1 heure 10 environ en co-voiturage (une participation financière de 3 euros sera demandée à chaque passager d'un véhicule). Départ du parking de la cave coopérative de Puyméras à 8 heures 30, retour prévu vers 17 heures 30.

Contacts et Inscriptions avant le 10 novembre au 06 82 75 60 88 06 85 04 95 67 ou par mail : pmvassociation84@gmail.com.

Vendredi 22 novembre 2024 **Fête de la Sainte Catherine**. Puyméras Mon Village fêtera, cette année encore, Sainte Catherine. C'est donc avec un grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 22 novembre au Centre Social à Puyméras de 14 heures 30 à 21 heures** pour échanger des plants et des bouturages ainsi que des graines. Une tombola sera organisée. De la soupe, des tartes et gâteaux, à consommer sur place ou à emporter, seront mis en vente.

Vendredi 29 novembre 2024 à 17 heures : **Assemblée Générale de Puyméras Mon Village** au centre social et culturel de Puyméras. Venez très nombreux

À RAND'O'SOLEIL

L'association Rand'O'Soleil a tenu son assemblée générale le vendredi 11 octobre 2024 au centre social et culturel de Puyméras. Ce club de randonnée propose des sorties pédestres sur les sentiers balisés les mercredis et vendredis après-midi ainsi que certains dimanches grâce à la mobilisation de 9 animateurs. Depuis cette année, une activité « marche nordique » est également proposée aux adhérents le jeudi après-midi. Rand'O'Soleil compte aujourd'hui une centaine d'adhérents.

Beaucoup d'entre eux étaient présents à cette réunion qui a permis le renouvellement du conseil d'administration. Ont été réélus : Madame Annie LATCHER : présidente, monsieur Jean-François LABILLOY : vice-président, monsieur Daniel PORTET : secrétaire et monsieur Gérard POIRIER, trésorier.

Comme chaque année, Rand'O'Soleil participera activement au Téléthon qui se déroulera du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre.

A cette occasion, une marche, accessible à tous, sera proposée **le samedi 30 novembre** autour de la commune de Puyméras. Les groupes de marche seront accompagnés par les bénévoles de l'association Rand'O'Soleil.

Inscriptions dès 8 heures 30 au centre culturel et social de Puyméras. Une boisson chaude sera offerte aux marcheurs. Départ dès 9 heures pour une marche de 8 kms accessible à tous.

Retour de la marche vers 12 heures pour un déjeuner au centre social et culturel : après un apéritif et une soupe offerts à tous, suivront un gratin dauphinois avec saucisse, du fromage et de la tarte.

Marche seule : 8 euros, marche et repas : 16 euros, repas seul : 16 euros.

Renseignements et inscriptions au plus tard le 23 novembre au 06 44 28 45 15 ou au 06 09 98 16 83

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

26 Octobre	Sortie à Orpierre en co-voiturage	PMV
27 Octobre	Bodega	Comité des Fêtes
31 Octobre	Halloween	APE des Trois Villages
11 Novembre	Commémoration	Mairie
17 novembre	Sortie à Villeneuve-lès-Avignon et Avignon	PMV
22 novembre	Fête de la Sainte Catherine	PMV
24 novembre	Castagnade	APE des Trois Villages
29 novembre	Assemblée générale	PMV
30 Novembre	Téléthon	Rand'O'Soleil
1 ^{er} Décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
14 Décembre	Crèche chez Suzanne et André BARNOUIN	
15 décembre	Concert de Noël à 17 heures Église de Puyméras	Chœur de Puyméras
31 Janvier	Loto	APE des Trois Villages



Depuis 2007

VIANET Services

Rats, souris, fouines, pigeons, serpents,
frelons, guêpes, essaims d'abeilles,
blattes, fourmis, punaises de lits, etc

Intervention ponctuelle ou contrat annuel

Frédéric VIANEZ
Mob. : 06 88 65 25 89
contact@vianetservices.fr

Agrément ministériel
Habitations électriques
Toutes hauteurs
www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE

GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
galerie-armony@orange.fr

RAMONAGE

CHEMINEE A BOIS 70 €

CHAUDIERE FUEL 175 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN
84110 VAISON LA ROMAINE

06 32 16 88 52
www.galeriedarmony.com



Domaine
SAINT-A POLLINAIRE
84110 PUYMERAS - FRANCE

En **Biodynamie** depuis 1967

06 58 96 98 92

PHILIPPE

travaux de maçonnerie réparation
toiture carrelage

MARCHIONINI

84110 puymeras

0611531618



VAISON ASSAINISSEMENT



vidange
fosses septiques
débouchage w.c
&
canalisations

84110 Puymeras

06 03 03 83 19

CHALOIN CHOCOLATS

Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, bonbons chocolats, glaces,
confiseries, Nougats, Pâtes à tartiner, Macarons, Gomme
sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de
dégustation, bean to bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com



125 Zone artisanale du
Maupas
84110 Puymeras
04 90 37 40 94



49, za du Maupas
84110 PUYMERAS

Tél : 04-90-36-36-33



CAVE LA
COMTADINE
À PUYMÉRAS

Ouvert du Lundi
au Samedi de 8h à
12h et de 14h à
18h

04 90 46 40 78

GALERIE DES LIMONADIERS

Société Pimprenelle
Julia Leven

21, cours Taulignan
84110 Vaison-la-Romaine

julialeven@wanadoo.fr

04.90.28.87.58
07.87.86.21.96

Horaires
Du mardi au vendredi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 30
Le samedi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h

CAFFÉ DES BARRYS

BAR - RESTAURANT - COCKTAILS - GLACES - CRÉPES

2 RUE DES BARRYS

04-90-35-04-53

84110 PUYMÉRAS

Le Girocèdre RESTAURANT

Famille TRAPPO
Le Village - 84110 PUYMÉRAS
Tél : 04 90 46 50 67

www.legirocedre.fr
mail : legirocedre@club-internet.fr

Réservations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

LES TAXIS DE LA DROME PROVENCAL E T O F C
04.90.46.45.92
06.98.09.54.82

2 taxis et 1 minibus à votre service
24h/24 et 7j/7 toutes distances.

**NOS STATIONS TAXIS :
SEGURET - VINSOBRES**

Domaine
*Le Puy
du Maupas*

**HÔTES
VIGNERONS
EN VAUCLUSE**

DÉCOUVRIR

Une passion transmise de père en fille
Un métier au plus proche du terroir
Des vins bios élaborés avec le cœur

PARTAGER

Un savoir-faire ancestral
Une hospitalité naturelle
Le goût des bonnes choses

ÉCHANGER

Des dégustations toute l'année
Des moments hors du temps
Des recettes généreuses

Domaine Le Puy du Maupas Famille Sauvayre
1678 Route de Nyons - 84110 Puyméras
04 90 46 47 43 - www.puy-du-maupas.com



AOP Vinobres - Côte-du-Rhône
Puyméras CÔtes-du-Rhône Villages



HUILE D'OLIVE



Fabrication Artisanale
extraite par 1^{re} pression à froid

LE VIEUX MOULIN

Alain FARNOUX
21 impasse de Maupas
84110 Puyméras

Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81

26110 Mirabel-aux-Baronnies

le.vieux.moulin.af@orange.fr
www.levieuxmoulinfarnoux.fr

Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°

ATELIER
DE COIFFURE

bulle D'HAIR

Tous villages ont aussi droit à leur styliste !

06 82 31 76 35

Lundi 9h-18h sur RDV
Mardi 9h-18h
Mercredi 9h-12h sur RDV
Jeudi/Vendredi 9h-18h
Samedi 9h-12h

**Service à domicile
lundi et mercredi**

84110 Puyméras

MOTS CACHES : les mots du dictionnaire (préparés par Françoise BERLAMONT)

T	A	R	D	E	C	R	A	D	I	E	R	A	I
H	U	M	O	U	R	F	Q	G	L	A	Q	K	M
C	H	A	I	F	U	N	L	B	A	E	U	B	A
H	B	I	G	R	E	W	A	R	G	B	I	I	G
A	L	E	T	D	C	E	E	C	N	F	D	C	E
N	P	S	I	E	R	L	A	V	E	N	A	O	N
T	E	A	S	G	A	S	M	D	L	I	M	Q	D
I	C	R	A	H	N	O	R	C	A	L	U	U	A
E	C	D	E	C	O	U	P	A	G	E	P	E	S
R	A	E	D	A	L	A	C	S	E	G	U	E	A
I	E	V	A	G	N	O	S	T	I	Q	U	E	B
N	D	A	N	S	G	A	U	L	O	I	S	N	L
E	R	U	A	E	R	R	A	G	I	B	B	L	E
T	U	E	C	R	O	U	L	E	M	E	N	T	A

AGENDA	BIGRE	ECRAN	LAC
AGNELAGE	CEDRAT	ECROULEMENT	LAVE
AGNOSTIQUE	CEP	ESCALADE	QUIDAM
AGREABLE	CHANTIER	GAULOIS	RADIER
AIDE	DECOUPAGE	GAVE	SABLE
BICOQUE	DEFI	HALER	SAC
BIGARREAU	DOIGT	HUMOUR	TENIR

SUDOKU (Préparés par Daniel ROLLAND)

		6	3					
	9		5	1			6	
1	7							3
			2		1	7	8	
5				9				2
	1	2	6		4			
9							3	7
	3			4	5		9	
				6	1			

	8		7			5	4	6
		1		4		9		
4							7	
5		9		6				8
			5		2			
2				1		3		7
	5							4
		8		5		7		
1	9	2			4		8	

Les règles

Le but est de remplir l'intégralité de la grille.

En partant des chiffres de 1 à 9 déjà disposés,

Le joueur doit retrouver les chiffres manquants.

Chaque chiffre ne doit figurer qu'une seule fois

Sur la même colonne, ligne et région.